COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation: 14 mai 2018

<u>Étaient présents</u>: Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Eric Couadier, Annick Villafafila, François Gabrion, Véronique Spir, Stéphane Roy, Caroline Ménager, Martine Bourdel, Céline Leroy.

Était absent excusé :/

Étaient absents: Nicolas Mohamed, Yoan Béaur, Anaïs Perdereau

Secrétaire de séance : Didier Courtois

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2018- 027 RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Hauchecorne informe qu'il y a nécessité de renouveler la ligne de trésorerie contractée l'année précédente, et précise les conditions :

Montant plafond : 200 000 €

Type de taux : variable (post compté)

Mode d'indexation: Euribor 3 mois moyenne 1 mois

Marge: 0.80%

Commission initiale de réservation : 200 € Commission de non utilisation : néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel, et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2018- 028 DEMANDE DE SUBVENTION - DSIL

Monsieur le Maire expose le projet suivant : mise aux normes et rénovation thermique de la salle des Garennes

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 132 487.49 € ht soit 158 984.98 € ttc

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de la mise aux normes et rénovation thermique de la salle des Garennes pour un montant de 158 984.98 € TTC
- adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	Ht	Ttc	Recettes	HT	TTC
Travaux	121 252.89 €	145 503.47 €	DSIL		39 746.25 €
Audit	1 950.00 €	2 340.00 €	REGION		
Mise aux	3 221.60 €	3 865.92 €	DETR		33 126 €
normes					
accessibilité					
Imprévus	6 063.00 €	7 275.60 €	Fonds propres		86 112.73 €
Total	132 487.49 €	158 984.98 €	_		158 984.98 €

- sollicite une subvention de 39 746.25 € au titre de la DSIL, soit 30% du montant du projet
- charge le Maire de toutes les formalités

2018-029	ETUDE DE FAISABILITE THERMIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION ADEME

Bertrand Hauchecorne indique qu'il souhaiterait étudier la possibilité la faisabilité d'une géothermie sur la salle des Garennes et le stand de tir (à voir pour y intégrer le bâtiment des services techniques).

Le cabinet Cebi45 (qui a déjà réalisé une étude thermique pour la salle des garennes) a proposé un devis de 5 300 € ht avec une option en supplément de 1 400 €ht pour une étude sur sondes géothermiques.

Cet audit peut être subventionné à 60 % par l'Ademe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis de Cebi 45
- sollicité une subvention de 3 180 € auprès de l'ADEME

2018-030

TARIFS PERISCOLAIRES 2018/2019

Il est décidé d'augmenter les tarifs périscolaires de 1 %.

Année scolaire 2018/2019

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Du 3 septembre 2018 à juillet 2019

	QUOTIENT CAF	CANTINE	PANIER REPAS	GARDERIE	
				Matin et Soir	Matin ou Soir
TARIF 1	<198 €	1.19€	0.81 €	1.16€	0.78€
TARIF 2	198 € à 264 €	1.33€	0.90€	1.28€	0.86 €
TARIF 3	265 € à 331 €	1.44 €	0.98€	1.40€	0.94 €
TARIF 4	332 € à 398 €	1.56€	1.06€	1.51€	1.02 €
TARIF 5	399 € à 465 €	1.68€	1.14€	1.63€	1.08€
TARIF 6	466 € à 532 €	1.80€	1.22€	1.74 €	1.16€
TARIF 7	533 € à 599 €	1.93€	1.31 €	1.88€	1.24 €
TARIF 8	600 € à 666 €	2.04 €	1.39€	1.99€	1.32€
TARIF 9	667 € à 733 €	2.16€	1.47 €	2.10€	1.36 €
TARIF 10	734 € à 800 €	2.27€	1.55€	2.21€	1.48€
TARIF 11	801 € à 1000 €	2.40€	1.63€	2.33€	1.56€
TARIF 12	1001 € à 1200 €	3.01 €	2.05 €	2.92 €	1.95 €
TARIF 13	> 1201 € + EXT	3.61€	2.46 €	3.50€	2.33€

	QUOTIENT CAF	1/2 JOURNEE
TARIF 1	<198 €	1.47€
TARIF 2	198 € à 264 €	1.96 €
TARIF 3	265 € à 331 €	2.52 €
TARIF 4	332 € à 398 €	3.08€
TARIF 5	399 € à 465 €	3.78€
TARIF 6	466 € à 532 €	4.41€
TARIF 7	533 € à 599 €	5.11 €
TARIF 8	600 € à 666 €	5.96 €
TARIF 9	667 € à 733 €	6.73 €
TARIF 10	734 € à 800 €	7.34 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	7.96 €
TARIF 12	>1001 €	8.57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs applicables à compter du 3 septembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

2018-031 SOUTIEN AU DEROULEMENT DES EPREUVES HIPPIQUES A LAMOTTE-BEUVRON

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Paris organisera les jeux olympiques et paralympiques d'été 2024,

Considérant que les jeux olympiques et paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Mareau aux Prés est attachée et dans lesquelles elle se reconnait, Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris,

Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe,

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales,

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

2018-032

DEMANDE DE FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL

La commune souhaite proposer un spectacle le 6 octobre 2018. Becarre Production a été retenu.

Le montant de la prestation s'élève à 4000 €

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre du Fond d'Accompagnement Culturel aux Communes du Conseil départemental, et une demande de subvention peut être déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le maire à instruire la demande de subvention à hauteur de 2000 \in auprès du Conseil départemental.

ಹಿಸಿಕ್ಕಾಸಿಕ್ಕಾಸಿಕ್ಕು

> Ecoles

Didier Courtois informe qu'il y aurait un effectif d'environ 176 élèves dès la prochaine rentrée scolaire.

➤ Travaux rue du Cas Rouge

Une réunion sera organisée avec la mairie de Saint Hilaire, afin d'estimer le coût des travaux.

> Travaux rue de la Perrière

La commune de Cléry souhaite refaire la rue de la Pèrrière en 2019. Cette rue est intercommunale. Les frais pour la commune ne concerneraient que les travaux complémentaires de la chaussée.

> Réunion intercommunale Cléry / Mézières / Mareau

Prévue le 12 juin à 18h à Cléry

➤ Site internet

Chantal Bureau et Véronique Spir ont eu une réunion pour l'avancement du site. Il devrait en ligne dans les prochains mois.

MANIFESTATIONS

- Forum des associations le 8 septembre 2018 Salle Polyvalente
- Accueil des nouveaux arrivants le 8 septembre à 11h salle polyvalente (date à confirmer)
- Réunion publique le 16 novembre 2018 Salle Polyvalente (date à confirmer)

_

PROCHAINES REUNIONS INTERNES

- Réunion bulletin municipal le 2 juin à 9 h
- Réunion calendrier des salles le 6 juin à 20h30 salle du conseil en mairie

PROCHAINS CONSEILS

Lundi 9 juillet 2018 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h10